Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260901-2026090106-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 27.08.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **premier septembre** à **dix-huit heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 27.08.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, conseillers délégués. M. BLOT Olivier (arrivée 19h08), Mme HENRY Aurélie, Mme LEBAS Betty, Mme LUCAS Maëva, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. JERÔME Charly (arrivée 19h25), Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme LE ROY Laetitia (pouvoir à M. André LUBIN), Mme LE GOUËVEC Sylvie (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), M. AVRIL David (pouvoir à M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien).

Etaient absents : Mme RISSEL Alexia, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian.

Présents : 13
Votants : 16

Madame LEBAS Betty a été élue secrétaire.

Objet : 2026090106- Lunettes éclipse solaire – excédent vente

Le produit de la vente des lunettes pour l'éclipse a rapporté 300€. L'achat était de 285.60 €, soit un excédent de 14.40€. Il est nécessaire de prendre une délibération pour encaisser la recette sur le budget communal.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide l'encaissement des 300€ sur le budget de la commune suite à la vente des lunettes pour l'éclipse, au travers de la régie photocopies, locations de salles et divers ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que la recette est inscrite au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,